

Les annonces de Macron :

Smic, prime de fin d'année, heures supplémentaires défiscalisées...

Article « du Monde » Publié Lundi 10/12/2018. Auteur Inconnu.

Sa parole était très attendue après un nouveau week-end de mobilisation des « gilets jaunes ». Emmanuel Macron a annoncé plusieurs mesures fortes, lundi 10 décembre, lors d'une allocution télévisée enregistrée au palais de l'Élysée. « *Nous voulons une France où on peut vivre dignement de son travail, sur ce point nous sommes allés trop lentement*, a estimé le chef de l'Etat dans une allocution de treize minutes. *Je demande au gouvernement et au parlement de faire le nécessaire afin qu'on puisse vivre mieux de son travail dès le début de l'année prochaine.* »

- **Le revenu d'un travailleur au smic augmenté de 100 euros par mois**

Disant constater « *un état d'urgence économique et social* » dans le pays, le chef de l'Etat a demandé au gouvernement de « *faire le nécessaire afin qu'on puisse vivre mieux de son travail dès le début d'année prochaine* ». « *Le salaire d'un travailleur au smic augmentera de 100 euros par mois dès 2019 sans qu'il en coûte un euro de plus pour l'employeur* », a-t-il affirmé.

Emmanuel Macron n'a pas apporté de précision sur cette hausse, qui s'ajoute à l'augmentation de 1,8 % prévue en janvier. Plusieurs sources contactées par *Le Monde* estiment que seule une hausse via la prime d'activité aurait un coût nul pour les entreprises.

Le président s'était déjà engagé à ce que cette prime d'activité, dont bénéficient quelque 2,6 millions de personnes, augmente de 30 euros en avril 2019 et de 20 euros en 2020. Ce « coup de pouce » serait donc une accélération et une amplification de sa politique. Il correspond à un complément de salaire pour ceux qui sont rémunérés entre 0,5 et 1,2 smic.

Le smic mensuel brut est de 1 498,47 euros, soit 1 184,93 euros net. Avec la revalorisation automatique, il devait passer à 1 210 euros net en janvier, avait indiqué récemment M^{me} Pénicaud.

L'augmentation de la contribution sociale généralisée (cotisation sur tous les revenus finançant la Sécurité sociale), « *subie cette année* » (en 2018), va être annulée pour les retraités touchant moins de 2 000 euros net par mois. Jusqu'ici, le seuil de hausse de CSG pour les retraités était de 1 280 euros (ou 1 394 euros pour les moins de 65 ans).

Depuis le 1^{er} janvier, cette population a vu sa CSG passer (sauf taux réduit) de 6,6 % à 8,3 % des pensions. Contrairement aux actifs et aux fonctionnaires, les seniors n'ont pas reçu de compensation pour cette mesure, censée rapporter en net 4,5 milliards d'euros à l'Etat cette année.



- **Une prime de fin d'année demandée aux employeurs « qui le peuvent »**

Le gouvernement va également « *demander à tous les employeurs qui le peuvent de verser une prime de fin d'année à leurs employés* », qui sera défiscalisée. Le premier ministre, Edouard Philippe, puis son ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, et son homologue des comptes publics, Gérald Darmanin, s'étaient déjà prononcés, jeudi 6 décembre, en faveur d'une prime exceptionnelle versée par les entreprises à leurs salariés.

- **Les heures supplémentaires défiscalisées**

Les heures supplémentaires seront « *versées sans impôts ni charges dès 2019* » alors qu'elles devaient initialement être « *désocialisées* » (pas de cotisations) en septembre 2019. Cette mesure avait déjà été mise en place sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, avant d'être abrogée par François Hollande.

Les heures supplémentaires correspondent au temps travaillé au-delà de la durée légale des 35 heures, et sont rémunérées davantage. Cette majoration de salaire est généralement de 25 %, mais peut être réduite à 10 % par un accord d'entreprise.

- **Pas de retour sur la suppression de l'ISF**

Le chef de l'Etat a écarté tout retour de l'impôt sur la fortune (ISF), supprimé au début du quinquennat au profit de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

- **Lutte contre l'évasion fiscale**

Les dirigeants des grandes entreprises françaises devront verser « *leurs impôts en France* ». Le président fait allusion à la mise en place d'une taxe GAFAM, visant les géants du Web comme Facebook et Google, qui réalisent des bénéfices en France.

Ces mesures seront présentées mercredi à l'Assemblée par le premier ministre Edouard Philippe. Celles-ci représentent un coût de 8 à 10 milliards d'euros pour les finances publiques, a annoncé sur BFMTV Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

L'Elysée avait auparavant souligné que la France ne remettait pas en cause son objectif de maîtrise de la dépense publique et que l'objectif initial de déficit public pour 2019 hors CICE laissait « *un peu de marge* » pour la construction du budget.

